# **PROCÉDURE D'AUTOÉVALUATION**

Manuel d'évaluation- Déficience physique/intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

### Disponibilité des questionnaires

Accessibles à compter de minuit le 8 juin jusqu'au 23 juin 2022 à 23h59.

#### Confidentialité

Soyez assurés que toutes les réponses demeurent confidentielles et sont acheminées directement à Agrément Canada.

#### Nombre de répondants requis

Un minimum de 5 répondants par questionnaire est requis afin d'empêcher de relier un résultat à un individu.

#### Gestionnaire

Doit compléter le questionnaire d'autoévaluation pour chacun des services sous sa responsabilité.

#### Employé

Doit compléter le questionnaire d'autoévaluation correspondant au secteur dans lequel il travaille la plupart du temps ou selon la directive reçue par son gestionnaire.

#### Temps requis approximatif par questionnaire

45 minutes



Pour toute question, communiquez avec Nadine Brisson, conseillère à la qualité, par courriel à l'adresse suivante : nadine\_brisson@ssss.gouv.qc.ca

# Aide-mémoire pour les chapitres du manuel d'évaluation Déficience physique, Déficience intellectuelle et Trouble du spectre de l'autisme

# Chapitre 2: services de déficience physique

# (USAGERS INSCRITS)

Réadaptation hospitalière, Centre de réadaptation déficience physique, SAT, PASCO, ECAV, Hébergement DP, PSL, Guichet DP, CES, SAF, AVQ-AVD, Transport-Hébergement, Fonction élimination, Oxygénothérapie

Chapitre 4: Services déficience intellectuelle et TSA

## (USAGERS INSCRITS)

Centre de réadaptation DI-TSA, CASIS, Intégration au travail, Hébergement DI-TSA, TGC, Guichet DI-TSA, CES, SAF Chapitre 3: services de déficience physique (USAGERS ADMIS)

URFI, Maison alternative

Chapitre 5: Services déficience intellectuelle et TSA (USAGERS ADMIS)

RAC ARG et STJ, 3 Nord, 5 Sud, CDD, Milieux de vie de réadaptation

Définition usagers inscrits : L'usager inscrit, ainsi que sa famille et ses proches, reçoit des services de soutien et d'accompagnement à la réalisation des habitudes de vie et des services de développement ou de reprise des habitudes de vie. Ces services spécifiques, spécialisés ou surspécialisés sont le plus souvent offerts à proximité, au sein **des différents** milieux de vie de l'usager (domicile, ressources intermédiaires et familiales, école, travail, etc.) ou en établissement.

Définition usagers admis : L'usager admis reçoit des services spécialisés ou surspécialisés de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) ou des services surspécialisés, en étant admis dans un lit dédié à cette fin. Ces services visent à permettre la récupération fonctionnelle de l'usager, ainsi qu'à soutenir sa famille et ses proches. Bien que le cadre légal prévoie que l'usager en ressource à assistance continue (RAC) soit « inscrit », en raison des activités offertes en RAC, l'usager est considéré comme « admis » dans le cadre du présent manuel d'évaluation.